



Confédération paysanne

Syndicats pour une Agriculture paysanne
et la défense de ses travailleur-euses

NOS 10 PROPOSITIONS

POUR LES PRODUCTEUR-RICES

BIO



**Pour des
campagnes
vivantes,**

**SOYONS
FERMES !**

NOS 10 PROPOSITIONS

POUR LES PRODUCTEUR-RICES BIO

- 1 Réguler les marchés pour des prix rémunérateurs :** instaurer des prix minimums garantis.
- 2 Répartir équitablement les marges dans la filière :** interdire les surmarges sur les produits bio pour une meilleure accessibilité des produits bio à la consommation.
- 3 Allouer les aides de la PAC pour soutenir les paysan·nes engagé·es dans l'agriculture biologique, au regard des services rendus à la société.** Les aménités positives de la bio sont nombreuses, à commencer par la préservation de la qualité de l'eau. La bio doit être soutenue partout sur le territoire national, qu'on soit en zone de captage ou non. L'écorégime bio doit être d'un montant minimum de 145 euros/ha et l'aide au maintien bio doit être réintroduite sur tous les territoires. Ces aides doivent être plafonnées, comme toutes les aides PAC, pour éviter les effets d'aubaine.
- 4 Renforcer l'accès effectif des produits bio et locaux au marché de la restauration collective :** application immédiate de l'obligation légale du taux de 20% de produits bio dans la restauration collective. La progression de ce taux doit rester un cap pour une alimentation de qualité accessible à toutes.
- 5 Œuvrer pour un cahier des charges exigeant et durable pour une agriculture bio paysanne :** interdiction des serres chauffées en bio, obligation d'élevage plein air, préservation du lien au sol, vision sociale intégrée, etc.

6 Garder le cap du développement de l'agriculture biologique en termes de nombre de producteur-rices et de surfaces. Cela suppose de pouvoir accompagner toutes les personnes souhaitant s'installer ou se convertir à l'agriculture biologique.

7 Favoriser l'installation et la consolidation des fermes en agriculture biologique face à l'agrandissement. Cela suppose le déploiement d'une politique de régulation foncière et le une PAC versée à l'agriculteur actif et non à la surface.

8 Encourager la sortie des pesticides de synthèse, grâce à un accompagnement économique des paysan-nes pour s'en affranchir et développer des solutions alternatives comme les PNPP (Préparations Naturelles Peu Préoccupantes), l'agroforesterie, etc.

9 Investir pour la promotion de l'agriculture biologique paysanne dans le cadre de la formation initiale et continue des agriculteur-rices, de l'enseignement agricole et de la recherche-développement.

10 Pas d'OGM, ni de « nouveaux » OGM, ni de disparition des semences paysannes. Pour la bio, comme pour toutes les productions, la solution ne se trouve pas dans le triptyque « Robotique, Numérique, Génétique » porté par les gouvernements d'E. Macron ; mais par des politiques publiques pérennes.

**POUR DES CAMPAGNES
VIVANTES,**

*Je vote
Confédération paysanne*

Chaque voix compte !



*Confédération
paysanne*

Syndicats pour une Agriculture paysanne
et la défense de ses travailleur-euses

104, rue Robespierre - 93170 Bagnolet
contact@confederationpaysanne.fr —
01 43 63 91 91 - www.confederationpaysanne.fr